

Ce que dit la loi...

La loi n°2010-238 du 09/03/2010 et son décret n° 2011-36 du 10/01/2011 rendent **obligatoire l'installation d'au moins un Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF) dans chaque logement, à la charge de son occupant, qu'il soit propriétaire ou locataire.**

Pour l'occupant d'un logement :

- installer un DAAF;
- veiller à son entretien et son bon fonctionnement.

Pour les propriétaires :

- installer et entretenir les DAAF des locations saisonnières, foyers, logements meublés et de fonction;
- mettre en oeuvre des mesures de sécurité-incendie dans les parties communes des immeubles d'habitation;
- indiquer, dans les parties communes des immeubles d'habitation, les consignes à respecter en cas d'incendie et éviter la propagation du feu des locaux à risques vers les circulations et dégagements.

-> **installation obligatoire avant le 11 janvier 2016**

Quelques chiffres*...

- 1 incendie toutes les 2 minutes
- Plus de 250 000 sinistres
- Près de 10 000 blessés et 800 décès
- 70% des incendies mortels ont lieu la nuit

* Source : www.prevention-incendie.gouv.fr - Données recueillies pendant un an pour la France.

Nos garanties

**DÉDUCTIBLE
IMPÔT FONCIER
(PROPRIÉTAIRE/BAILEUR)**

Les 5 engagements d'Alert'Fumée,
installateur de détecteurs de fumée :

- **QUALITÉ DU MATÉRIEL**
matériel garanti 5 ans /
norme CE EN 14 604
- **QUALITÉ D'INSTALLATION**
installateur agréé /
délivrance d'un certificat
- **QUALITÉ DE CONSEIL**
positionnement des détecteurs /
sensibilisation aux gestes d'urgence
- **QUALITÉ DE SUIVI**
relance annuelle / traçabilité
- **QUALITÉ D'ACCUEIL**
hotline / écoute

alert'  fumée

Le professionnel au service de votre sécurité !



**PROTÉGEZ VOS PROCHES
ET VOS BIENS
DES RISQUES D'INCENDIE !**

**CONSEIL, INSTALLATION
et ENTRETIEN de
DÉTECTEURS DE FUMÉE**

**MATÉRIEL NORMALISÉ
CERTIFICATION**

ALERT'FUMÉE

1 et 3 rue de l'Industrie
77220 Tournan en Brie
01 64 07 38 62

Création : OCTAVE  www.octave-alto.com // Ne pas jeter sur la voie publique // Crédits : Octave ©Gino Santa Maria - ©Sergey Mironov - ©Blue Orange Studio

APPELEZ-NOUS AU

01 64 07 38 62

SECURITÉ < 80 M²

1 détecteur
de fumée

Norme CE EN 14 604
+
installation certifiée
+
diagnostic sécurité
incendie/gaz***

à partir de **69€***



**MATÉRIEL
GARANTI
5 ANS**

Nos Formules

SECURITÉ > 80 M²

Kit
2 détecteurs
de fumée
+
Norme CE EN 14 604
+
installation certifiée
+
diagnostic sécurité
incendie/gaz***

à partir de **99€***



Option SECURITÉ⊕

+ 1 extincteur

29€*

Option SUIVI

Visite annuelle
le mois anniversaire
de votre installation
+
Vérification du matériel
+
Diagnostic sécurité***
+
Changement de la pile

**OBLIGATION
LÉGALE DE
VÉRIFICATION**

26€**

Pour des surfaces supérieures à 80 m² ou des habitations sur plusieurs niveaux, ALERT'FUMÉE vous propose d'installer des détecteurs de fumée interconnectables. Son équipe est à votre écoute pour réaliser un devis personnalisé et adapté à vos besoins. Tarifs spécifiques pour les professionnels.

* Prix forfaitaire TTC applicable sous conditions d'éligibilité et selon le matériel sélectionné. ** Prix forfaitaire TTC pour une visite sur 1 an. *** Le diagnostic comprend la vérification des tuyaux de gaz, des dates de péremption et une vérification des aérations. Photographies non contractuelles.